



## **RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **DU 12 AVRIL 2023 À 20H30 À LUZARCHES**

-----

**Nombre de membres :**

**En exercice : 42 élus**

**Présents : 28 élus**

**Votants : 37 élus**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Blanche Montel à Luzarches, en séance publique avec retransmission des débats sur le site internet de l'EPCI, sur la convocation qui a été adressée à ses membres, le six avril deux mille vingt-trois.

**Secrétaire de séance : Jean-Marie BONTEMPS**

Étaient présents : (28) Patrice ROBIN, Claude KRIEQUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPENFELD, Sylvie LOMBARDI, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (9) Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jacques ALATI, Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN donne pouvoir à Jean-Noël DUCLOS, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel ZEPPENFELD, Éric RICHARD donne pouvoir à Cyril DIARRA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN donne pouvoir à Valérie LECOMTE.

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

### **LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION**

#### **DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**2023-03** : Signature du devis SADE TELECOM/ ENSIO, pour la réalisation de travaux d'infrastructures pour la création de points de vidéoprotection (PV 05 à Mareil-en-France et PV 12 à Villiers-le-Sec) pour la mise en place d'une couverture de vidéoprotection sur des zones prioritaires de surveillance dans la lutte contre les dépôts sauvages et la résorption des décharges sauvages ;

**2023-04** : Sollicitation d'une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL 2023 pour la construction d'un tiers lieu inclusif à Villaines-sous-Bois ;

**2023-05** : Signature du renouvellement du bail commercial avec la société IRIS Informatique dans le cadre de la location du lot 6E du village d'entreprises Morantin, à Chaumontel ;

**2023-06** : Signature du bail commercial avec la société FSC dans le cadre de la location du lot 2 du village d'entreprises Morantin, à Chaumontel.

## **DÉCISIONS DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION**

**2023-01** : Signature d'un protocole d'accord relatif à une mission de maintenance des fonds d'archives de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, pour l'année 2023, avec le CIG Grande Couronne d'Île-de-France ;

**2023-03** : Signature de la proposition financière du Bureau d'Études FONDASOL dans le cadre du projet d'aménagement du Tiers-lieu inclusif à Villaines-sous-Bois ;

**2023-04** : Signature de la proposition financière du Bureau d'Études GINGER CEBTP pour l'étude thermique du Village d'entreprises Morantin sise Chemin de Coye à Chaumontel (95270) ;

**2023-05** : Signature du devis ORCA, pour la réalisation et la pose d'un garde-corps sur mur extérieur près de la tour n° 4 (côté douve) au Domaine de la Motte, 3 rue François de Ganay à Luzarches ;

**2023-06** : Signature de l'avenant au contrat LOCKIMMO logiciel de gestion locative immobilière pour la gestion du parc locatif de la C3PF ;

**2023-07** : Signature du devis SATEN, pour la maintenance annuelle 2023 du portail et portillons à la Gendarmerie sise 1 route de Chantilly à Asnières-sur-Oise (95270) ;

**2023-08** : Signature du devis SATEN, pour la maintenance annuelle 2023 des portails au Village Morantin sis Chemin de Coye à Chaumontel (95270) ;

**2023-09** : Signature du devis ECOBAT PICARDIE (LIBRES ACCÈS), pour le remplacement de l'élévateur pour personne à mobilité réduite, installé par la société Camille Ascenseur, au Domaine de la Motte, 3 rue François de Ganay à Luzarches ;

**2023-10** : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 12) chemin longeant la D316 à proximité de la D9 à Mareil-en-France (95850) ;

**2023-11** : Signature du devis proposé par la centrale d'achat UGAP, en vue de la location/maintenance d'un copieur répondant aux besoins du service urbanisme ;

**2023-12** : Annule et remplace la décision n° 10-2023 du 17 février 2023 - Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 12) chemin longeant la D316 à proximité de la D9 à Mareil-en-France (95850) ;

**2023-13** : Signature de la proposition commerciale remise par la société Adelyce, en vue de doter le service des ressources humaines d'un outil de gestion de la masse salariale ;

**2023-14** : Renouvellement de l'abonnement SVP – secteur public, apportant un accompagnement opérationnel et juridique aux agents de la C3PF.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE/ COMMANDE PUBLIQUE**

#### **1/ SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2021-2026 N°2022-005 AVEC L'ÉTAT ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE ET SES ANNEXES**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 du Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, en particulier l'article 1 bis, tel que joint à la présente délibération, ses annexes et les nouvelles fiches, **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au Contrat de Relance et de Transition Écologique avec l'État et le conseil départemental du Val d'Oise n°2022-005, ainsi que tout document y afférent.

### **FINANCES**

#### **2/ REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 ET AFFECTATION PROVISoire DU BUDGET PRINCIPAL CARNELLE PAYS-DE-FRANCE**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**REPREND** par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire de constater les résultats de clôture 2022 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif Carnelle Pays-de-France 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CCCPF
A/ Résultats de l'exercice 2022	474 705,50 €
B/ Résultat 2021 reporté	2 151 561,34 €
Résultats de clôture 2022 en fonctionnement = A + B	2 626 266,84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Résultats de l'exercice 2022	1 091 195,07 €
E/ Résultat 2021 reporté	-490 173,80 €
F/ Résultats de clôture 2021 en investissement = D + E (hors restes à réaliser)	601 021,27 €

Restes à réaliser 2022 (solde)	872 914,82 €
<b>PREVISION D'AFFECTION POUR LE MONTANT DU RESULTAT A AFFECTER</b>	
<b>Report d'investissement (R001)</b>	<b>601 021,27 €</b>
<b>Affectation en réserves en investissement (R1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Report en fonctionnement (R002)</b>	<b>2 626 266,84 €</b>

### 3/ REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 ET AFFECTATION PROVISoire DU BUDGET GENDARMERIE

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**REPREND** par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire de constater les résultats de clôture 2022 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif Gendarmerie 2023 comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Gendarmerie</b>
A/ Résultats de l'exercice 2022	97 537,99 €
B/ Résultat 2021 reporté	241 606,67 €
Résultats de clôture 2022 en fonctionnement = A + B	339 144,66 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
D/ Résultats de l'exercice 2022	-75 252,72 €
E/ Résultat 2021 reporté	-148 978,69 €
F/ Résultats de clôture 2021 en investissement = D + E (hors restes à réaliser)	-224 231,41 €
Restes à réaliser 2022 (solde)	-1 932,60 €
<b>PREVISION D'AFFECTION POUR LE MONTANT DU RESULTAT A AFFECTER</b>	
<b>Report d'investissement (D001)</b>	<b>-224 231,41 €</b>
<b>Affectation en réserves en investissement (R1068)</b>	<b>226 164,01 €</b>
<b>Report en fonctionnement (R002)</b>	<b>112 980,65 €</b>

### 4/ REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 ET AFFECTATION PROVISoire DU BUDGET MORANTIN

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**REPREND** par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire de constater les résultats de clôture 2022 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif Morantin 2023 comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Morantin</b>
A/ Résultats de l'exercice 2022	84 107,35 €
B/ Résultat 2021 reporté	370 556,74 €
Résultats de clôture 2022 en fonctionnement = A + B	454 664,09 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
D/ Résultats de l'exercice 2022	82 046,88 €
E/ Résultat 2021 reporté	99 340,72 €
F/ Résultats de clôture 2021 en investissement = D + E (hors restes à réaliser)	181 387,60 €
Restes à réaliser 2022 (solde)	-21 970,00 €
<b>PREVISION D'AFFECTION POUR LE MONTANT DU RESULTAT A AFFECTER</b>	

<b>Report d'investissement (R001)</b>	<b>181 387,60 €</b>
<b>Affectation en réserves en investissement (R1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Report en fonctionnement (R002)</b>	<b>454 664,09 €</b>

#### 5/ REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 ET AFFECTATION PROVISoire DU BUDGET PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**REPREND** par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire de constater les résultats de clôture 2022 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif parc d'activités de l'Orme 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Parc d'activités de l'Orme
A/ Résultats de l'exercice 2022	262 297,27 €
B/ Résultat 2021 reporté	321 282,80 €
Résultats de clôture 2022 en fonctionnement = A + B	583 580,07 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
D/ Résultats de l'exercice 2022	214 418,31 €
E/ Résultat 2021 reporté	132 882,43 €
F/ Résultats de clôture 2021 en investissement = D + E (hors restes à réaliser)	347 300,74 €
Restes à réaliser 2022 (solde)	
<b>PREVISION D'AFFECTATION POUR LE MONTANT DU RESULTAT A AFFECTER</b>	
<b>Report d'investissement (R001)</b>	<b>347 300,74 €</b>
<b>Affectation en réserves en investissement (R1068)</b>	
<b>Report en fonctionnement (R002)</b>	<b>583 580,07 €</b>

#### 6/ REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 ET AFFECTATION PROVISoire DU BUDGET TOURISME

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**REPREND** par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire de constater les résultats de clôture 2022 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif Tourisme 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Tourisme
A/ Résultats de l'exercice 2022	19 865,18 €
B/ Résultat 2021 reporté	69 431,58 €
Résultats de clôture 2022 en fonctionnement = A + B	89 296,76 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
D/ Résultats de l'exercice 2022	6 642,00 €
E/ Résultat 2021 reporté	-4 428,00 €
F/ Résultats de clôture 2021 en investissement = D + E (hors restes à réaliser)	2 214,00 €
Restes à réaliser 2022 (solde)	
<b>PREVISION D'AFFECTATION POUR LE MONTANT DU RESULTAT A AFFECTER</b>	
<b>Report d'investissement (R001)</b>	<b>2 214,00 €</b>
<b>Affectation en réserves en investissement (R1068)</b>	
<b>Report en fonctionnement (R002)</b>	<b>89 296,76 €</b>

## 7/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2023

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VOTE** les taux 2023 des taxes additionnelles directes locales comme suit :

Taxes locales	Taux 2023	Taux 2022
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres	2.09%	
Taxe foncière bâti	3.21%	3.21%
Taxe foncière non bâti	18.88%	18.88%
Cotisation foncière des entreprises additionnelle	3.88%	3.88%
Cotisation foncière des entreprises de zone (FPZ)	20.81%	20.81%

## 8/ VOTE DES TAUX 2023 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES POUR LES NEUF COMMUNES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE POUR LESQUELLES LA C3PF ADHÈRE AU SYNDICAT TRI-OR

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 35 voix pour et 2 abstentions :**

**FIXE** les taux suivants de TEOM sur la zone correspondant au territoire de chaque commune comme suit :

	Taux 2023	Taux 2022 voté pour mémoire
ASNIERES SUR OISE	9.33%	9,57%
BAILLET EN FRANCE	7.87%	8,24%
BELLOY EN FRANCE	9.95%	10,42%
MAFFLIERS	8.83%	9,48%
MONTSOULT	8.98%	9,19%
ST MARTIN DU TERTRE	10.33%	11,14%
SEUGY	9.46%	9,73%
VIARMES	10.70%	10,41%
VILLAINES SOUS BOIS	7.90%	9,00%

## 9/ VOTE DU TAUX 2023 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES POUR LES DIX COMMUNES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE POUR LESQUELLES LA C3PF ADHÈRE AU SYNDICAT SIGIDURS

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**FIXE** le taux de T.E.O.M à 7.02% pour l'année 2023.

## 10/ TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS 2023 (GEMAPI)

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**FIXE** le produit nécessaire au financement de la compétence GÉMAPI pour l'exercice 2023 à **345 090 €**,

**AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération notamment la notification aux services fiscaux chargés de répartir le produit attendu entre les contribuables éligibles.

## 11/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ÉQUILIBRE** le budget de la C3PF ainsi et de voter ce budget par chapitre budgétaire :

	RECETTES	DEPENSES
Section Fonctionnement	11 865 905.44€	11 865 905.44€
Section Investissement	4 883 000.75€	4 331 216.73€

**AUTORISE**, conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Budgétaire et Financier, l'exécutif à procéder à des virements de chapitre à chapitre en section d'investissement et de fonctionnement (en dehors des dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

#### **12/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE GENDARMERIE 2023**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ÉQUILIBRE** le budget annexe Gendarmerie ainsi et de voter ce budget par chapitre budgétaire :

	RECETTES	DEPENSES
Section Fonctionnement	475 718.33	475 718.33
Section Investissement	490 664.01	490 664.01

**AUTORISE**, conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Budgétaire et Financier, l'exécutif à procéder à des virements de chapitre à chapitre en section d'investissement et de fonctionnement (en dehors des dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

#### **13/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE MORANTIN 2023**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 35 voix pour et 2 abstentions :**

**ÉQUILIBRE** le budget annexe Morantin ainsi et de voter ce budget par chapitre budgétaire :

	RECETTES	DEPENSES
Section Fonctionnement	1 129 664.09	1 129 664.09
Section Investissement	1 006 051.69	521 234.69

#### **14/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME 2023**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ÉQUILIBRE** le budget annexe parc d'activités de l'Orme ainsi et de voter ce budget par chapitre budgétaire :

	RECETTES	DEPENSES
Section Fonctionnement	1 100 364.36€	1 100 364.36€
Section Investissement	639 015.69€	394 434.29€

**AUTORISE**, conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Budgétaire et Financier, l'exécutif à procéder à des virements de chapitre à chapitre en section d'investissement et de fonctionnement (en dehors des dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

#### **15/ APPROBATION DU BUDGET ANNEXE TOURISME 2023**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ÉQUILIBRE** le budget annexe Tourisme ainsi et de voter ce budget par chapitre budgétaire :

	RECETTES	DEPENSES
Section Fonctionnement	257 253.83€	257 253.83€
Section Investissement	4 428€	4 428€

**AUTORISE**, conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Budgétaire et Financier, l'exécutif à procéder à des virements de chapitre à chapitre en section d'investissement et de fonctionnement (en dehors des dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

#### **16/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE TIERS-LIEU INCLUSIF 2023**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 35 voix pour et 2 abstentions :**

**ÉQUILIBRE** le budget annexe Tiers-lieu inclusif ainsi et de voter ce budget par chapitre budgétaire :

	RECETTES	DEPENSES
Section Fonctionnement	1 500 000€	1 500 000€
Section Investissement	1 450 766€	1 450 766€

## 17/ SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE - ANNÉE 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le rapport d'avancement du schéma de mutualisation pour l'année 2023.

## 18/ AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – DOMAINE DE LA MOTTE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 32 voix pour et 5 abstentions :

**APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme initiale et de voter les crédits de paiements – Domaine de la Motte comme suit :

montant total de l'opération (A+C)	dépenses antérieures à l'AP initiale (A)	AP initiale en 2021 (B)	Nouvelle AP en 2023 (C =B+D)	Modifications 2023 (D)	CP 2021-2022 réalisés	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
6 360 102,00	2 680 183,00	2 192 000,00	3 679 919,00	1 487 919,00	2 361 019,00	414 300,00	844 600,00	30 000,00	30 000,00

## 19/ AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme initiale et de voter les crédits de paiements « travaux de voirie » comme suit :

AP initiale (A)	Modifications 2023 (B)	Nouvelle AP (A+B)	CP exécutés 2021 et 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
1 690 000,00	- 39 491,00	1 650 509,00	392 365,00	326 644,00	310 500,00	310 500,00	310 500,00

## 20/ AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – VIDÉOPROTECTION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme initiale et de voter les crédits de paiements « vidéoprotection » comme suit :

AP initiale (A)	Modifications 2023 (B)	Nouvelle AP (A+B)	CP exécutés 2021 et 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
940 000,00	2 584 345,00	3 524 345,00	690 067,00	1 145 181,00	317 500,00	317 500,00	1 054 097,00

## 21/ AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – AIRES D'ACCUEIL ET TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la création de l'autorisation de programme initiale et de voter les crédits de paiements « Aires d'Accueil Gens du Voyage » comme suit :

AP initiale	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2 366 074,00	250 000,00	454 074,00	1 662 000,00	-

## 22/ AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – FRICHES ET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la création de l'autorisation de programme initiale et de voter les crédits de paiements « friches et zones d'activités économiques » comme suit :

AP initiale	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
3 000 000,00	1 900 000,00	500 000,00	600 000,00	-

## 23/ AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – TRAVAUX DIVERS D'ISOLATION THERMIQUE ET D'ÉTANCHÉITÉ VILLAGE MORANTIN

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la création de l'autorisation de programme initiale et de voter les crédits de paiements « travaux divers d'isolation thermique et d'étanchéité Village Morantin » comme suit :

AP initiale	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
1 274 520,00	70 000,00	968 520,00	236 000,00	-

## 24/ AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – TIERS-LIEU INCLUSIF

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la création de l'autorisation de programme initiale et de voter les crédits de paiements « tiers-lieu inclusif » comme suit :

AP initiale	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
6 043 560,00	1 980 000,00	1 860 000,00	2 203 560,00	-

## 25/ VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE TIERS-LIEU INCLUSIF

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DE VERSER** une subvention du budget principal de 1 500 000 € au budget annexe tiers-lieu inclusif.

## 26/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU BUDGET C3PF 2023

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VERSE** une subvention aux associations suivantes pour l'année 2023 au budget C3PF :

- Les Amis de la bibliothèque d'Asnières-sur-Oise : 1 000 euros
- La Bibliothèque de Chaumontel : 1 750 euros
- La Bibliothèque de Belloy-en-France : 1 750 euros
- Fondation Royaumont pour la gratuité d'accès aux habitants de la Communauté de communes à l'abbaye de Royaumont : 17 500 euros
- AREC : 1 000 euros
- Les ailes de Paulo : 1 000 euros
- Jardins d'Alain : 1 000 euros
- L'Amicale Sportive de Carnelle : 1 000 euros

## 27/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023 AU BUDGET ANNEXE TOURISME

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VERSE** une subvention aux associations suivantes pour l'année 2023 au budget C3PF :

- L'association Office de tourisme communautaire : 125 000 €
- L'association « Saint Martin Histoire Patrimoine Territoire » : 2 000 €
- L'association Anim'Asnières – Royaumont pour l'organisation de la médiévale 2023 à Asnières-sur-Oise : 8 000€

## 28/ ADHÉSION A L'UNION DES MAIRES DU VAL D'OISE

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADHÈRE** à l'Association de l'Union des Maires du Val d'Oise, pour l'année 2023 et de pouvoir renouveler cette adhésion chaque année jusqu'à la fin de la présente mandature, sauf élections anticipées,

**IMPUTE** les crédits de la cotisation d'un montant de 400 €, au chapitre 011, compte 6281 du budget principal de la C3PF de chacun des exercices budgétaires concernées par la présente délibération.

## 29/ TRANSFERT EXCÉDENT DU BUDGET ANNEXE MORANTIN SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**TRANSFÈRE** la somme de 75 000 euros du budget annexe Morantin 2023 (Compte 672) au budget principal C3PF 2023 (Compte 75861).



### **30/ VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME AU BUDGET PRINCIPAL C3PF**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VERSE** une subvention du budget annexe Orme de 720 000€ au budget principal C3PF.

### **31/ VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VERSE** une subvention d'équilibre de 350 000 euros en fonctionnement du budget principal C3PF 2023 vers le budget CIAS 2023.

### **32/ ADOPTION DU RÉGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** ledit règlement, applicable aux budgets soumis à la nomenclature M57 (C3PF/ Gendarmerie/ Orme/Tourisme)

**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **ENVIRONNEMENT**

### **33/ FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE THERMOGRAPHIE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE – PAYS-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU « SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE »**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention, et tout document y afférent,

**PRÉVOIT** les crédits nécessaires au BP C3PF 2023.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **34/ ÉLARGISSEMENT DE L'ATTRIBUTION DU RIFSEEP AU CADRE D'EMPLOI DE BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**D'INSTAURER** l'IFSE et le CI annuels à destination du cadre d'emplois des bibliothécaires, en tant que titulaires ou contractuels de droit public exerçant les mêmes fonctions, à temps complet, temps non complet ou à temps partiel, correspondant aux plafonds annuels applicables à la C3PF, à compter de la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité, soit 16 720 € au titre de l'IFSE autorisé annuellement et 2 280 € au titre du complément indemnitaire annuel.

**DE PRÉVOIR** et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

## **PETITE ENFANCE**

### **35/ AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR L'OUVERTURE DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ITINÉRANT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France et la CAF du Val d'Oise.

**AUTORISE** sa signature pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

**PRÉCISE** que la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France s'engage à accueillir au sein du LAEP dans des espaces conviviaux, de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants âgés de moins de 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **36/ AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance et tout document se rapportant à ce dossier,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

### **CULTURE**

### **37/ CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 ENTRE L'ASSOCIATION LES AMIS DU MUMO ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat entre l'Association les Amis du MuMo et la C3PF et tout document nécessaire à l'organisation de l'étape du MuMo x Centre Pompidou, qui aura lieu à Montsoul du 24 au 25 avril 2023 puis à Viarmes du 26 au 28 avril 2023,

**IMPUTE** au budget principal de la C3PF, les dépenses liées aux frais d'hébergement et petits-déjeuners des deux médiateurs du MuMo x Centre Pompidou.

